

Dans les autres organisations

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **18 (1926)**

Heft 7

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vateur impartial, ce « canard » est pourtant trop naïf. Ce qui surprend le plus dans cet article, c'est que la responsabilité pour la longue durée de la grève est imputée exclusivement aux charpentiers. C'est seulement en passant qu'il est déclaré ce qui suit: « Comme au début du conflit, les patrons sont toujours disposés à maintenir les salaires actuels, mais *ils ne veulent plus de contrats collectifs* et ne seront pas à même non plus de réengager tous les grévistes. » Dans ces conditions il faut un rude aplomb pour oser prétendre comme le fait le président de la Fédération des entrepreneurs, que les charpentiers en grève sont tout à fait intransigeants.

Personnel des services publics. Au commencement de juin, un conflit éclata à l'usine à gaz de Bienne, conflit qui fut accueilli avec enthousiasme par la presse bourgeoise, car il s'agissait de divergences entre le personnel municipal et l'administration communale socialiste! Le désir de messieurs les journalistes, que le conflit provoque une crise dans l'administration communale, ne s'est toutefois pas réalisé. Après une durée d'un jour, le différend était aplani et il fut fait droit presque entièrement aux revendications des ouvriers.

Bien que les revendications des ouvriers fussent, en grande partie, justifiées, on n'aurait pas dû en venir à la grève. L'organe fédératif *Öffentliche Dienst*, reconnaît lui-même que la grève était plutôt l'expression de sentiments dominant les ouvriers de la ville de Bienne envers l'administration communale. Tous les moyens pour arriver à une entente n'étaient pas épuisés, en sorte qu'il aurait été très facile de trouver une autre solution. Bien que le conflit ait surgi avec rapidité, une entente est tout de suite intervenue; cela constitue un bon certificat pour les deux parties.



Dans les organisations patronales

Fédération patronale suisse des industriels sur machines et métaux. Les rapports d'activité des organisations économiques adverses sont toujours très instructifs, vu qu'ils nous renseignent sur les intentions de ces fédérations ainsi que sur leur développement. Ils nous permettent en outre de juger de quelle manière nos adversaires considèrent notre mouvement. Le rapport pour l'année 1925 de la Fédération patronale suisse des industriels sur machines et métaux est donc pour nous très intéressant.

A fin 1925, la fédération comptait 143 maisons affiliées occupant ensemble 47,394 ouvriers contre un effectif à fin 1924 de 146 maisons avec 46,801 ouvriers. Le nombre des ouvriers a donc augmenté de 593, soit de 1,2 %. Les 143 maisons en cause se répartissent sur 17 cantons.

Après l'exposé concernant la composition et l'activité des instances centrales, il est consacré un long chapitre aux « mouvements ouvriers », c'est-à-dire que les grèves qui ont atteint les maisons affiliées sont soigneusement passées en revue. La mélodie est connue, c'est toujours la même: Il faut espérer que les ouvriers reconnaîtront bientôt l'absurdité de la grève; ils feraient bien mieux d'accepter les offres des patrons, lesquels sont mieux à même de juger la capacité financière de l'entreprise. Il est en outre recommandé aux patrons d'accorder de leur propre chef des augmentations de salaire dans la mesure du possible, afin qu'ils puissent résister jusqu'au bout si les ouvriers présentent des revendications. Nous sommes curieux de voir avec quel enthousiasme les industriels de cette fédération vont se conformer au conseil qui leur est

donné. Jusqu'à maintenant, ils ont toujours été intransigeants, même sans avoir au préalable accordé des augmentations volontaires de traitement et nous avons de bonnes raisons de croire qu'ils ne changeront rien à leur attitude, si les ouvriers organisés ne les forcent à faire des concessions.

A cette occasion, il vaut la peine de mentionner l'Office de conciliation de Schaffhouse. Cette instance avait jugé les salaires des ouvriers de la maison Neher comme étant trop bas et accordé à ceux-ci une augmentation de 10 %. Monsieur le rapporteur estime que cette décision est « dépourvue de tout bon sens économique ». Cela est évident, selon ces messieurs l'office de conciliation aurait dû abaisser les salaires pour faire preuve d'intelligence. Les expressions que nous trouvons dans son rapport, telles que: « L'envie de faire grève, la vie de luxe, des salaires exagérés » permettent de reconnaître que cet auteur est complètement dépourvu de tout esprit social. Depuis que nous avons vu de grandes entreprises anglaises, nous ne sommes plus très convaincus de la supériorité incontestable des secrétaires patronaux en matière économique.

Vient ensuite un exposé du mouvement des salaires et un tableau des fluctuations du coût de l'existence. Il est inopportun de donner ici des indications détaillées concernant les salaires. Les bases qui ont servi à l'élaboration des tableaux-statistiques ne nous sont pas connues et notamment les comparaisons avec l'étranger ne sont pas dignes de foi. De telles élucubrations n'ont aucune valeur tant qu'elles ne sont pas mises en parallèle avec le coût de la vie dans les pays en cause. La statistique, qui figure dans ce rapport, n'est bonne que pour en imposer aux naïfs.

Dans le chapitre « Marche des affaires et perspectives », toute idée large fait complètement défaut. C'est avec une mesquinerie sans égale que le rapporteur fait toujours allusion aux salaires élevés. Et pour en donner la preuve, on se base — quelle ironie — sur le professeur Moos du *Journal suisse des paysans*.

Le chapitre final traite de l'assurance-chômage et esquisse les avantages des caisses paritaires de chômage par rapport aux caisses syndicales. A cette occasion, on laisse entrevoir — probablement par supériorité économique — que la meilleure solution des crises ne serait pas de créer une assurance-chômage, mais d'avoir recours à l'émigration. C'est sans doute par là que le rapporteur veut montrer sa connaissance des bases de l'économie mondiale et des causes de la crise que nous traversons.



Dans les autres organisations

Parti socialiste suisse. Le secrétariat du Parti socialiste suisse publie un rapport instructif sur l'activité des instances du parti en 1925. Il est esquissé dans l'introduction la situation générale politique et constaté un accroissement de l'influence socialiste ainsi qu'un renforcement des organisations. Le chapitre traitant de l'organisation du parti donne un aperçu sur la composition des instances du parti. Dans le troisième chapitre, qui traite du mouvement du parti, quelques paroles d'adieu sont consacrées au camarade Greulich décedé. Il est rapporté ensuite sur les votations et campagnes électorales. Comparé à l'année 1922, où le parti obtint 170,298 voix dans les élections au Conseil national, le nombre des votants est monté à 195,768.

Le nombre des membres a augmenté par rapport à l'année précédente de 30,742 à 31,301. L'examen de la question de l'adhésion à l'Internationale socialiste ouvrière fut ajourné à une époque ultérieure.

La caisse du parti accuse un excédent de dépenses de fr. 27,934. Les dépenses totales s'élèvent à fr. 140,317; de cette somme fr. 53,530 reviennent aux imprimés et fr. 42,785 au secrétariat. La fortune du fonds de presse s'est accrue par rapport à l'année précédente de 30,357 francs à fr. 36,423.

Fédération suisse du logement et de la réforme du logement. Les 8/9 mai 1926, a eu lieu à Zurich une assemblée de la Fédération suisse du logement et de la réforme du logement. De nombreuses autorités fédérales et cantonales y avaient envoyé des délégués. Des représentants de plusieurs organisations politiques et économiques prirent également part aux délibérations.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale, le rapport de gestion et les comptes annuels furent approuvés. Après avoir entendu un exposé du Dr Nägeli (St-Gall), il fut décidé de changer le nom de l'organisation (elle s'appelait précédemment Fédération suisse pour l'encouragement de la construction de maisons d'utilité publique) en Fédération suisse du logement et de la réforme du logement. Ensuite, le médecin de la ville de Berne, Dr Hauswirth, référé sur la législation fédérale concernant la tuberculose et exprima le regret que notamment l'art. 11, litt. b, ait été biffé par le Conseil des Etats, disposition qui prévoyait que les cantons peuvent accorder des subsides pour la transformation de locaux susceptibles de favoriser le développement de la tuberculose, cela pour autant que l'on ne peut exiger en ce moment que le propriétaire prenne les frais de rénovation à sa charge. Il fut déclaré de la part du comité central que l'on demanderait en temps opportun au Conseil national la réintroduction de cette disposition.

Une proposition, tendant à demander que les coopératives de construction de maisons d'utilité publique soient exonérées de l'impôt fédéral sur le timbre, a été acceptée pour examen par le comité central. Le soir, Monsieur Herter, chef des travaux publics de la ville de Zurich, rapporta sur la question des logements de la ville de Zurich. Le dimanche matin, les participants visitèrent en trois groupes de nombreuses colonies de maisons locatives de Zurich et environs.

Mouvement international

Internationale des patrons de l'industrie. A la conférence internationale du travail en 1919, à Washington, fut fondée l'« Internationale des patrons de l'industrie ». L'organisation s'est beaucoup développée depuis et les fédérations patronales de tous les pays, d'Europe lui sont affiliées ainsi que les organisations de l'Afrique du Sud, du Japon et de l'Argentine. La tâche de l'organisation internationale est en première ligne la préparation des tractanda des conférences internationales du travail et l'information des membres sur toutes les questions intéressant les patrons. En qualité d'instances il fut nommé le conseil général, lequel se réunit une fois chaque année, et le comité exécutif, qui se réunit suivant les besoins. La fédération entretient un secrétariat dont le siège est à Bruxelles.

D'après le *Schweiz. Arbeitgeberzeitung*, le conseil général, dans lequel chaque fédération affiliée est représentée par deux délégués, s'est révélé incapable de maintenir un étroit contact. C'est pourquoi depuis 1925, avant chaque séance du conseil général, il est tenu une assemblée des délégués envoyés librement. La première de ces conférences eut lieu en mai 1925 à Stresa, la deuxième au printemps 1926 à Prague. Ces conférences ont pour objet la discussion des questions actuelles et

un échange de vues personnel avec les patrons des autres pays. A la dernière conférence il fut discuté des questions de conseils d'entreprise, des parlements économiques, des vacances ouvrières et des organes d'informations des patrons. Apparemment il n'est pris aucune décision à ces conférences; on ne trouve également rien dans le journal des patrons sur le contenu des délibérations. Après la conférence, il fut offert aux participants l'occasion de visiter des entreprises industrielles.

Bibliographie

Les Annales de l'économie collective. Revue documentaire et d'étude consacrée aux trois formes convergentes de l'économie collective: la gestion publique, la coopération, l'organisation de l'économie. Directeur: Edgar Milhaud, professeur d'économie politique à l'Université de Genève.

Cette revue est indispensable à tout militant ouvrier éclairé voulant défendre utilement les principes économiques qui sont à la base de notre programme social. Il n'est pas de documentation plus objective, plus actuelle, plus complète et plus sûre que celle fournie par les *Annales de l'économie collective*.

D'ailleurs, il suffit de se rappeler qu'Edgard Milhaud est l'homme qui dirigea et mena à chef cette œuvre immense qu'est l'enquête sur la production publiée par le Bureau international du travail et dont le retentissement fut si grand, pour se convaincre de la valeur de sa revue.

Ensuite, d'entente avec l'administration de la revue, des conditions d'abonnement avantageuses ont pu être obtenues en faveur de nos organisations et de leurs membres. Pour tous renseignements concernant ces abonnements spéciaux s'adresser à Ch. Schürch, secrétaire de l'Union syndicale suisse, Monbijoustrasse 61, Berne.

Le coût de la vie

(calculé sur la base de l'index fédéral d'entente)

	Index pour l'alimentation, le combustible, le vêtement et le loyer			
	Office fédéral du travail	Offices locaux de statistique		
		Berne	Zurich	St-Gall
1914 Juin	100	100	100	100
1916 Moyenne annuelle . .	—	128	126	—
1918 »	—	201	197	—
1920 »	—	223	223	—
1921 »	—	204	203	—
1922 »	—	170	169	—
1923 »	—	173	168	—
1924 »	—	177	171	—
1925 Janvier	100	178	173	165
1925 Mars	100	178	171	163
1925 Mai	168	175	170	161
1925 Juillet	168	175	170	163
1925 Septembre	168	176	171	163
1925 Novembre	167	175	169	162
1926 Janvier	166	173	168	160
1926 Février	164	172	167	159
1926 Mars	163	171	165	158
1926 Avril	162	169	165	157
1926 Mai	162	169	164	155